

Strasbourg, le 12 mai 2023

Création d'un Conseil des enfants confiés : « Groupe aide et confiance aux Jeunes »

La Collectivité européenne d'Alsace a installé officiellement samedi dernier son Conseil des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance en présence de conseillers d'Alsace en charge de l'Enfance, et rejoint ainsi les 10 départements français dotés de cette instance. Sont concernés les enfants pris en charge par les établissements de Protection de l'enfance ou placés en famille d'accueil.

48 jeunes alsaciens, âgés de 7 à 19 ans siègent dans cette instance et représentent les 4 217 enfants confiés à la Collectivité européenne d'Alsace.

Une instance de démocratie participative

Frédéric Bierry, président de la Collectivité européenne d'Alsace, rappelle que cette instance consultative vient répondre aux engagements pris dans le cadre du Plan prévention et protection de l'enfance de la collectivité, initié à l'été 2022, et s'inscrit dans la logique de participation des usagers à la construction du service public. Avec l'ensemble des conseillers d'Alsace, il souhaite donner la parole aux jeunes, mieux comprendre leur vie quotidienne, pour que leur avis compte dans l'élaboration des politiques de Protection de l'enfance de la collectivité.

Quant aux jeunes concernés, ils sont déterminés à défendre leurs idées et les transmettre aux éducateurs qui ont témoigné avec passion et humilité de leur travail à leurs côtés.

Après le témoignage fort des éducateurs et des associations d'anciens enfants confiés et le choix du nom de l'instance : « Groupe aide et confiance aux jeunes », les jeunes se sont réunis en quatre ateliers et ont posé les bases de travail.

Nicolas Matt, vice-président de la Collectivité européenne d'Alsace en charge de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Réussite éducative, s'est chargé de la restitution des échanges des ateliers. Les jeunes confiés ont évoqué notamment les problématiques qui les impactent le plus dans leur vie quotidienne. Ainsi des sujets majeurs sont ressortis comme leurs premières préoccupations à travailler :

- la question de la relation éducative entre les mineurs et les professionnels dans les établissements,
- la séparation des fratries,
- les différents statuts de l'Enfant confié et de leurs impacts dans les décisions prises pour eux,
- les enjeux de la relation avec les parents.

A la suite de cette instance plénière, les jeunes se réuniront quatre fois par an en sous-groupe, par territoire et par âge, pour échanger sur les thématiques qu'ils auront eux-mêmes identifiées comme prioritaires avant la restitution prévue à l'été 2024.

Contact presse :

Sylvie Mertz

Collectivité européenne d'Alsace

06 87 20 94 11

sylvie.mertz@alsace.eu